

Les aires protégées au Québec :

Un héritage pour la vie

DOCUMENT D'INFORMATION ATTRIBUTION D'UN STATUT PERMANENT DE PROTECTION À HUIT TERRITOIRES

Réserves de biodiversité projetées :

- des marais du lac Parent
- du lac Wetetnagami
- du lac Saint-Cyr
- des Dunes-de-la-Rivière-Attic
- Wanaki
- des Basses-Collines du Ruisseau-Serpent
- de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi

Réserve aquatique projetée :

- de la Rivière-Dumoine



RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Les aires protégées au Québec :

Un héritage pour la vie

DOCUMENT D'INFORMATION ATTRIBUTION D'UN STATUT PERMANENT DE PROTECTION À HUIT TERRITOIRES

Réserves de biodiversité projetées :

- des marais du lac Parent
- du lac Wetetnagami
- du lac Saint-Cyr
- des Dunes-de-la-Rivière-Attic
- Wanaki
- des Basses-Collines du Ruisseau-Serpent
- de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi

Réserve aquatique projetée :

- de la Rivière-Dumoine



RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Québec

Équipe de réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs

Rédaction et conception

Marc-André Bouchard

Réalisation et coordination

Marc-André Bouchard

Supervision

Christiane Bernard et Patrick Beauchesne

Collaboration

Dominic Boisjoly, André R. Bouchard, Vincent Desormeaux, Sophie Hamel-Dufour, Daniel Blais et Joany Suazo

Collaboration de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue

Benoît Larouche, Danielle Guimond et Édith van de Walle

Soutien scientifique

Frédéric Poisson, Denis Bellavance, Daniel Blais et Joany Suazo

Cartographie

Sophie Benoît et Yves Lachance

Graphisme et mise en page

Yves Lachance et François Landry

Mention de sources

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Révision linguistique

Les Traductions Atout

Référence bibliographique

Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Document d'information – Consultation publique portant sur l'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour huit aires protégées projetées de l'Abitibi-Témiscamingue : *la réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent, la réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami, la réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr, la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic, la réserve de biodiversité projetée Wanaki, la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent, la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi et la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine*, 2012, 234 p.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

978-2-550-65987-7 (version imprimée)

978-2-550-65988-4 (PDF)

Sigles et acronymes

- BAPE** : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- CBJNQ** : Convention de la Baie-James et du Nord québécois
- CCEQ** : Centre de contrôle environnemental du Québec du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- CDPNQ** : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
- CER** : Cadre écologique de référence
- CRÉ** : Conférence régionale des élus
- DPÉP** : Direction du patrimoine écologique et des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- DRAE** : Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Faune Québec** : Secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- LCPN** : Loi sur la conservation du patrimoine naturel
- LEMV** : Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
- MDDEP** : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- MRC** : Municipalité régionale de comté
- MRNF** : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- PASAP** : Plan d'action stratégique sur les aires protégées
- Table GIRT** : Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
- TBE** : Tordeuse des bourgeons de l'épinette
- UAF** : Unité d'aménagement forestier
- UGAF** : Unité de gestion des animaux à fourrure

Définitions

Aire protégée

Selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, une aire protégée se définit comme « une zone géographiquement délimitée qui est désignée ou réglementée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation »¹.

Au Québec, il existe 23 statuts d'aires protégées, dont 14 sont gérés par le MDDEP en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) entrée en vigueur le 19 décembre 2002 (réserve aquatique, réserve de biodiversité, réserve écologique, réserve naturelle, paysage humanisé)², de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E 12.01) adoptée en 1989 (habitat floristique) et de la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P 9) adoptée en 1977 (parc national). Plusieurs autres statuts d'aires protégées relèvent du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), tels que le site géologique exceptionnel (SGE) relevant de la Loi sur les mines, l'écosystème forestier exceptionnel et le refuge biologique relevant de la Loi sur les forêts et les habitats fauniques relevant de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Cadre écologique de référence³

Système de classification, de cartographie et d'interprétation des hydrosystèmes et des écosystèmes terrestres. Élaboré par le MDDEP, cet outil vise l'intégration et l'utilisation des connaissances écologiques pour la planification et la gestion durable et respectueuse du territoire et de ses ressources. Il permet d'appréhender des problématiques d'aménagement du territoire en fonction de diverses échelles adaptées au territoire concerné.

Conservation

Le terme conservation est employé ici au sens de la conservation de la nature. Elle consiste en la protection des populations d'espèces animales et végétales ainsi qu'en la conservation de l'intégrité écologique de leurs habitats naturels ou de substitution. Son objectif est de maintenir les écosystèmes dans un bon état de conservation et de prévenir ou de corriger les dégradations qu'ils pourraient subir.

Diversité biologique ou biodiversité

Selon la LCPN, il s'agit de « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris des écosystèmes terrestres, marins, estuariens et dulçaquicoles, ainsi que des complexes écologiques dont ils font partie; ces termes comprennent aussi la diversité au sein des espèces et entre espèces de même que celle des écosystèmes ».

¹ Version simplifiée de la définition officielle de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q. c. C 61.01).

² À ces derniers statuts, il faut ajouter leur équivalent en statut de conservation provisoires soit : réserve aquatique projetée, réserve de biodiversité projetée, réserve écologique projetée et paysage humanisé projeté.

³ Pour plus d'information, consulter : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm>

Province naturelle

Premier niveau cartographique du cadre écologique de référence du Québec (Li et Ducruc, 1999). On compte 15 provinces naturelles au Québec. Elles sont généralement cartographiées à une échelle de 1:1 000 000. Les provinces naturelles portent un nom, mais elles sont aussi désignées par une lettre. Ainsi, les provinces naturelles des Laurentides méridionales, des hautes-terres de Mistassini et des basses-terres de l'Abitibi sont respectivement désignées comme étant les provinces naturelles C, G et F.

Région naturelle et autres niveaux de perception du cadre écologique de référence

Subdivision des provinces naturelles. Il s'agit du deuxième niveau de perception du cadre écologique de référence du Québec. On compte 92 régions naturelles au Québec, dont une douzaine sont soit majoritairement situées hors Québec, soit de minces zones côtières dans les baies James, d'Hudson ou d'Ungava. Les régions naturelles sont subdivisées en ensembles physiographiques, subdivisés à leur tour en districts écologiques, puis en ensembles topographiques. À noter que pour l'Abitibi-Témiscamingue, les ensembles physiographiques couvrent l'ensemble de la région et les districts écologiques sont en cours d'élaboration.

Représentativité

Le fait d'illustrer fidèlement toute la variété biologique d'un milieu ou, du moins, d'en donner un bon aperçu. Les réseaux d'aires protégées doivent contenir des échantillons témoins de l'ensemble des écosystèmes existants (UICN, 2002). Bien que, dans une approche de filtre brut, la représentativité puisse être définie par la compréhension des caractéristiques physiques du territoire, l'objectif et le résultat consistent à capter les caractéristiques biologiques associées aux milieux physiques.

Réserve de biodiversité

Aire constituée en vue de favoriser le maintien de la biodiversité; sont notamment visées les aires constituées dans le but de préserver un monument naturel, une formation physique ou un groupe de telles formations, et celles constituées en vue d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec.

Ce statut permanent de protection est attribué, après consultation du public prévue à la LCPN, à un territoire protégé auparavant par le statut de réserve de biodiversité projetée.

Les activités industrielles (exploitations forestière, énergétique ou minière) y sont alors interdites. Ce statut de protection permet, notamment en fonction des enjeux écologiques du territoire, la réalisation d'activités récréatives comme la villégiature, la chasse, la pêche, la randonnée et le canoë-kayak.

Réserve de biodiversité projetée

Statut de protection donné à un territoire créé en vertu de la LCPN qui permet de protéger légalement un territoire durant une période de quatre ans. Le statut de réserve projetée peut être renouvelé, si nécessaire. Durant la période où le territoire bénéficie d'un statut de réserve projetée, le MDDEP réalise toutes les études et étapes nécessaires en vue de l'attribution ultérieure d'un statut de protection permanent au territoire, ce qui comprend la tenue d'une consultation publique.

Note au lecteur concernant les agrandissements

Les sections « Agrandissements théoriques à l'étude », qui se rapportent à chaque réserve, soit les sections 4.1.7, 4.2.7, 4.3.7, 4.4.7, 4.5.7, 4.6.7, 4.7.7 et 4.8.7, ont été rédigées de façon à offrir l'information la plus à jour possible en tenant compte des résultats des ateliers de pré-consultation réalisés auprès des Tables GIRT concernées. Elles tiennent aussi compte des rencontres avec les communautés autochtones. Lors des ateliers et rencontres, le MDDEP a présenté divers scénarios de modifications des limites des réserves projetées. Pour chacune des aires protégées, ces scénarios visent à accroître à la fois leur qualité écologique et leur performance dans le maintien de l'intégrité écologique. Les scénarios comprennent généralement des agrandissements potentiels présentant des degrés d'intérêt écologique variables, c'est-à-dire que certains agrandissements sont plus intéressants en terme de protection que d'autres.

La présentation de scénarios d'agrandissement visait d'abord à favoriser la réflexion des participants, lors des ateliers, au sujet des limites souhaitables pour chacune des aires protégées, en plus de connaître leurs préoccupations à cet égard. Le MDDEP a de plus offert la possibilité aux participants de faire d'autres propositions au sujet des limites. De façon générale, peu d'acteurs ont exprimés des positions sur ces agrandissements potentiels. Ainsi, les sections « Agrandissements théoriques à l'étude » ne peuvent pas refléter de consensus à l'effet de retenir ou non les propositions du MDDEP. Cependant, lorsqu'une position a été exprimée ou transmise au MDDEP, elle y est présentée.

Depuis la tenue des ateliers à l'automne 2010 et au printemps 2011, les scénarios ont évolué. En outre, le MDDEP a reçu quelques propositions d'agrandissement. C'est ce qui explique que le lecteur, en particulier celui ayant participé aux ateliers, peut observer quelques changements dans la cartographie par rapport aux scénarios présentés lors des ateliers. Les autres changements cartographiques relatifs aux agrandissements sont généralement mineurs et s'expliquent par un souci d'une cartographie plus précise des territoires visés en fonction de leurs critères propres décrits dans les sections « Agrandissements théoriques à l'étude ».

Il importe également de mentionner qu'une analyse des contraintes et des potentiels en présence sur ces territoires est en cours de réalisation. Cette analyse montre déjà que plusieurs secteurs d'agrandissement présentés comporteraient des impacts sociaux ainsi qu'économiques importants. L'analyse finale pour fins de recommandation au Conseil des ministres devra donc se poursuivre en tenant compte des recommandations que le BAPE pourrait faire, des droits existants sur ce territoire, des potentiels de mise en valeur des ressources, ainsi que des impacts sur le développement économique de la région. L'objectif de ces analyses définitives étant de limiter les impacts des agrandissements sur les activités forestières, de tenir compte des possibilités de mise en valeur des ressources minières et énergétiques, d'assurer la poursuite du développement des territoires fauniques structurés bien implantés dans la région et de mieux prendre en compte les préoccupations des usagers du territoire, et ce, tout en garantissant au territoire qui sera constitué en aire protégée le meilleur degré d'intérêt écologique possible.

Il est à noter que les données fournies tout au long de la section 4 proviennent de différentes sources et ne correspondent pas nécessairement toutes à une information à jour au moment de la présente consultation publique. Par exemple, les caractéristiques des peuplements forestiers (ex. : classe d'âge, perturbation, coupe, etc.), qui proviennent de la cartographie écoforestière, peuvent être différentes aujourd'hui par rapport au moment où la donnée a été compilée.

Table des matières

Sigles et acronymes	III
Définitions.....	III
Note au lecteur concernant les agrandissements.....	V
Table des matières	VII
1. Introduction.....	1
1.1 Le réseau d'aires protégées du Québec.....	1
1.2 Le processus de création des réserves aquatiques et de biodiversité.....	2
1.3 La démarche participative et le processus d'audience publique régionale.....	3
1.4 La consultation à l'échelle de l'Abitibi-Témiscamingue.....	5
1.5 Le document d'information.....	6
2. Historique de la conservation et portraits globaux des aires protégées.....	7
2.1 Hors Québec	7
2.2 Au Québec	7
3. Portrait de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue	9
3.1 Description du territoire et organisation territoriale.....	9
3.2 Portrait écologique	10
3.2.1 Milieu physique.....	10
3.2.2 Milieu biologique	16
3.3 Portrait social	27
3.3.1 Synthèse historique	27
3.3.2 Aujourd'hui.....	29
3.3.3 Les Anishnabeg.....	30
3.4 Portrait économique	30
3.4.1. Activités économiques.....	31
3.5 Portrait régional des aires protégées	32
3.5.1 Évolution du réseau d'aires protégées de 2002 à 2010.....	32
3.5.2 Le réseau actuel d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue	34
3.5.3 État d'avancement du réseau régional d'aires protégées du MDDEP.....	34
3.6 Analyse générale de carence du réseau d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue.....	36
3.6.1 Représentativité : En quoi consiste-t-elle et pourquoi est-ce important?.....	36
3.6.2 Représentativité physique.....	38
3.6.3 Représentativité des éléments biologiques.....	46
3.6.4 Efficacité du réseau	63
3.6.5 Principales carences du réseau de l'Abitibi-Témiscamingue.....	68

4. Description des huit aires protégées projetées	73
4.1 Réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent	73
4.1.1 Situation géographique, limites et superficie	73
4.1.2 Cadre légal	74
4.1.3 Toponyme	74
4.1.4 Écologie	75
4.1.5 Contributions de l'aire protégée	86
4.1.6 Enjeux de conservation	88
4.1.7 Agrandissements potentiels à l'étude	88
4.1.8 Gestion de la réserve permanente	91
4.2 Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami	93
4.2.1 Situation géographique, limites et superficie	93
4.2.2 Cadre légal	95
4.2.3 Toponyme	95
4.2.4 Écologie	95
4.2.5 Contributions de l'aire protégée	104
4.2.6 Enjeux de conservation	104
4.2.7 Agrandissements potentiels à l'étude	105
4.2.8 Gestion de la réserve permanente	106
4.3 Réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr	109
4.3.1 Situation géographique, limites et superficie	109
4.3.2 Cadre légal	109
4.3.3 Toponyme	111
4.3.4 Écologie	111
4.3.5 Contributions de l'aire protégée	118
4.3.6 Enjeux de conservation	120
4.3.7 Agrandissements potentiels à l'étude	120
4.3.8 Gestion de la réserve permanente	123
4.4 Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic	125
4.4.1 Situation géographique, limites et superficie	125
4.4.2 Cadre légal	125
4.4.3 Toponyme	126
4.4.4 Écologie	126
4.4.5 Contributions de l'aire protégée	136
4.4.6 Enjeux de conservation	137
4.4.7 Agrandissements potentiels à l'étude	138
4.4.8 Gestion de la réserve permanente	140

4.5	Réserve de biodiversité projetée Wanaki.....	141
4.5.1	Situation géographique, limites et superficie	141
4.5.2	Cadre légal	141
4.5.3	Toponyme	142
4.5.4	Écologie.....	142
4.5.5	Contributions de l'aire protégée	150
4.5.6	Enjeux de conservation.....	152
4.5.7	Agrandissements potentiels à l'étude.....	152
4.5.8	Gestion de la réserve permanente.....	153
4.6	Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent.....	157
4.6.1	Situation géographique, limites et superficie	157
4.6.2	Cadre légal	159
4.6.3	Toponyme	159
4.6.4	Écologie.....	159
4.6.5	Contributions de l'aire protégée	165
4.6.6	Enjeux de conservation.....	168
4.6.7	Agrandissements potentiels à l'étude.....	168
4.6.8	Gestion de la réserve permanente.....	171
4.7	Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi	173
4.7.1	Situation géographique, limites et superficie	173
4.7.2	Cadre légal	173
4.7.3	Toponyme	175
4.7.4	Écologie.....	175
4.7.5	Contributions de l'aire protégée	182
4.7.6	Enjeux de conservation.....	184
4.7.7	Agrandissements potentiels à l'étude.....	184
4.7.8	Gestion de la réserve permanente.....	187
4.8	Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine	189
4.8.1	Situation géographique, limites et superficie	189
4.8.2	Cadre légal	191
4.8.3	Toponyme	191
4.8.4	Écologie.....	191
4.8.5	Contributions de l'aire protégée	202
4.8.6	Enjeux de conservation.....	203
4.8.7	Agrandissements potentiels à l'étude.....	203
4.8.8	Gestion de la réserve permanente.....	208

5	Modalités générales de gestion proposées.....	209
5.1	Statut légal.....	209
5.2	Principes de gestion.....	209
5.3	Mise en œuvre de la gestion.....	210
5.4	Information et communication.....	210
5.5	Signalisation.....	210
5.6	Surveillance et contrôle.....	210
5.7	Suivi du milieu naturel.....	210
5.8	Plan d'action.....	211
5.9	Application réglementaire.....	211
5.10	Comité de gestion pour les réserves aquatique et de biodiversité.....	211
5.11	Responsabilités.....	212
5.12	Responsabilités des autres ministères.....	212
5.13	Le régime d'activités expliqué.....	212
5.13.1	Activités permises.....	213
5.13.2	Activités compatibles sujettes à une autorisation.....	213
5.13.3	Activités incompatibles pouvant être autorisées de façon exceptionnelle.....	214
5.13.4	Activités interdites.....	214
5.13.5	Autres dispositions législatives et réglementaires.....	214
5.14	Mise en valeur.....	215
6.	Conclusion.....	217
7.	Références.....	219
	Annexe 1 : Classes d'âge définissant les vieilles forêts par essence forestière.....	223
	Tiré de l'annexe 5 du document « Portrait du réseau d'aires protégées au Québec–Période 2002-2009 »	
	Annexe 2 : Espèces d'oiseaux de l'Abitibi-Témiscamingue.....	225
	Annexe 3 : Notes historiques sur le secteur Snake Creek (ruisseau Serpent).....	227
	Annexe 4 : Régime des activités.....	229

Liste des figures

1.	Zones géographiques du réseau d'aires protégées.....	2
2.	Étapes de constitution d'une réserve de biodiversité ou d'une réserve aquatique.....	4
3.	Les huit réserves projetées visées par la présente audience publique.....	5
4.	Provinces géologiques du bouclier canadien.....	11
5.	Cadre écologique de référence pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue	12
6.	Dépôts de surface – Abitibi-Témiscamingue	13
7.	Bassins versants dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.....	14
8.	Classification climatique – Abitibi-Témiscamingue.....	16
9.	Domaines bioclimatiques en Abitibi-Témiscamingue	17
10.	Groupement d'essence général – Abitibi-Témiscamingue.....	19
11.	Classes d'âge des peuplements – Abitibi-Témiscamingue	21
12.	Localisation des vieilles forêts de l'Abitibi-Témiscamingue	22
13.	Types de végétation potentielle – Abitibi-Témiscamingue	23
14.	Milieux humides de l'Abitibi-Témiscamingue	25
15.	Le réseau d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue avant 2002	32
16.	Le réseau actuel d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue	33
17.	Le réseau actuel et les huit aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue visées par la présente audience publique.....	35
18.	Représentativité physique de la plaine de l'Abitibi	39
19.	Milieux humides de la plaine de l'Abitibi	40
20.	Représentativité physique des collines du lac Mégiscane	41
21.	Milieux humides des collines du lac Mégiscane	42
22.	Représentativité physique des boutons de La Vérendrye	43
23.	Milieux humides des boutons de La Vérendrye	44
24.	Représentativité physique du plateau de la Dumoine.....	45
25.	Milieux humides du plateau de la Dumoine.....	46
26.	Représentativité en végétation potentielle de la plaine de l'Abitibi.....	47
27.	Groupes d'essences de la plaine de l'Abitibi.....	48
28.	Classes d'âge des peuplements de la plaine de l'Abitibi.....	49
29.	Localisation des vieilles forêts de la plaine de l'Abitibi	50
30.	Représentativité en végétation potentielle des collines du lac Mégiscane	51
31.	Groupes d'essences des collines du lac Mégiscane	52
32.	Classes d'âge des peuplements des collines du lac Mégiscane	53
33.	Localisation des vieilles forêts des collines du lac Mégiscane.....	54
34.	Représentativité en végétation potentielle des boutons de La Vérendrye	55
35.	Groupes d'essences des boutons de La Vérendrye	56
36.	Classes d'âge des peuplements des boutons de La Vérendrye.....	57
37.	Localisation des vieilles forêts des boutons de La Vérendrye	58



38. Représentativité en végétation potentielle du plateau de la Dumoine.....	59
39. Groupes d'essences du plateau de la Dumoine.....	60
40. Classes d'âge des peuplements du plateau de la Dumoine	61
41. Localisation des vieilles forêts du plateau de la Dumoine.....	62
42. Empreinte humaine en Abitibi-Témiscamingue	63
43. Taille des noyaux de conservation en Abitibi-Témiscamingue	64
44. Aires protégées et taille moyenne des feux de forêts les plus fréquents.....	65
45. Ratio périmètre/superficie des plus grandes aires protégées d'Abitibi-Témiscamingue	66
46. Concept de bassin versant minimal	67
47. Connectivité du réseau d'aires protégées en Abitibi-Témiscamingue	68
48. Proportion d'aires protégées par ensemble physiographique.....	69
49. Situation géographique et limites de la réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent, telles que présentées au plan sommaire de conservation	74
50. Relief de la réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent.....	75
51. Géomorphologie de la réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent	76
52. Sère physiographique « Marais du lac Parent ».....	77
53. Bassin versant des rivières Delestre et Bell.....	78
54. Unités de drainage des marais du lac Parent	78
55. Milieux humides – Réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent	79
56. Végétation – Réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent	80
57. Forêt productive – Réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent	81
58. Âge des peuplements – Réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent	82
59. Occupation et utilisation de la réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent.....	84
60. Perturbations – Réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent.....	85
61. Végétation potentielle – Réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent	86
62. Image satellite de la réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent	87
63. Agrandissements potentiels et milieux physiques – Réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent.....	89
64. Agrandissements potentiels et végétation – Réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent	90
65. Situation géographique et limites de la réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami, telles que présentées au plan sommaire de conservation	94
66. Relief de la réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami.....	95
67. Géomorphologie de la réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami.....	96
68. Sère physiographique « Wetetnagami »	97
69. Bassins versants des rivières Mégiscane et Nicobi.....	98
70. Unités de drainage du lac et de la rivière Wetetnagami et du lac Achepabanca	98
71. Végétation potentielle – Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami	99
72. Végétation – Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami	100
73. Âge des peuplements – Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami.....	101

74. Perturbations – Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami	101
75. Forêt productive – Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami	102
76. Occupation et utilisation de la réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami	103
77. Agrandissements potentiels et végétation – Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami	105
78. Paysages visibles depuis le lac et la rivière Wetetnagami.....	106
79. Situation géographique et limites de la réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr, telles que présentées au plan sommaire de conservation	110
80. Relief de la réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr	111
81. Géomorphologie de la réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr	112
82. Sère physiographique « Saint-Cyr »	113
83. Bassins versants des rivières Saint-Cyr et Macho	114
84. Milieux humides – Réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr	114
85. Végétation potentielle – Réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr	115
86. Végétation – Réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr	116
87. Âge des peuplements – Réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr	117
88. Occupation et utilisation de la réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami	119
89. Agrandissements potentiels à la réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr.....	121
90. Paysages visibles depuis les lacs Mesplet, Cherrier et Saint-Cyr et la rivière Saint-Cyr	122
91. Situation géographique et limites de la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic, telles que présentées au plan sommaire de conservation	126
92. Relief de la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic.....	127
93. Géomorphologie de la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic	128
94. Sère physiographique « Rivière Attic ».....	129
95. Bassins versants des rivières Attic et Mégiscane	130
96. Milieux humides – Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic.....	130
97. Végétation potentielle – Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic	131
98. Végétation – Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic	132
99. Âge des peuplements – Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic	133
100. Forêt productive – Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic	134
101. Occupation et utilisation de la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic	135
102. Image satellite de la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic	137
103. Agrandissements potentiels à la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic	138
104. Agrandissements révisés de la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic	139
105. Situation géographique et limites de la réserve de biodiversité projetée Wanaki, telles que présentées au plan sommaire de conservation	142
106. Relief de la réserve de biodiversité projetée Wanaki	143
107. Géomorphologie de la réserve de biodiversité projetée Wanaki	144
108. Sère physiographique « Wanaki »	145

109. Végétation potentielle – Réserve de biodiversité projetée Wanaki	146
110. Végétation – Réserve de biodiversité projetée Wanaki	147
111. Âge des peuplements – Réserve de biodiversité projetée Wanaki	148
112. Occupation et utilisation de la réserve de biodiversité projetée Wanaki	150
113. Image satellite de la réserve de biodiversité projetée Wanaki	151
114. Agrandissements potentiels à la réserve de biodiversité projetée Wanaki	153
115. Agrandissements proposés par la communauté de Kitcisakik – Secteur Wanaki.....	154
116. Situation géographique et limites de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent, telles que présentées au plan sommaire de conservation	158
117. Relief de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent	159
118. Géomorphologie de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent	160
119. Sère physiographique « Ruisseau Serpent ».....	161
120. Bassin versant du ruisseau Serpent	162
121. Végétation potentielle – Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent	162
122. Végétation – Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent	163
123. Âge des peuplements – Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent	164
124. Occupation et utilisation de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent.....	166
125. Image satellite de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent	167
126. Agrandissements potentiels à la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent.....	169
127. Paysages visibles depuis les lacs Marin et Clair et le ruisseau Serpent	170
128. Situation géographique et limites de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi, telles que présentées au plan sommaire de conservation	174
129. Relief de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi.....	175
130. Géomorphologie de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi.....	176
131. Sère physiographique « Rivière Maganasipi ».....	177
132. Bassin versant de la rivière Maganasipi.....	178
133. Végétation potentielle – Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi.....	178
134. Végétation – Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi.....	179
135. Âge des peuplements – Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi.....	180
136. Occupation et utilisation de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi	182
137. Image satellite de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi.....	183
138. Agrandissements potentiels à la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi	185
139. Paysages visibles depuis la rivière Maganasipi.....	186
140. Situation géographique et limites de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine, telles que présentées au plan sommaire de conservation.....	190
141. Relief de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine	192
142. Géomorphologie de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine	193
143. Bassin versant de la rivière Dumoine.....	194

144. Description de la rivière Dumoine.....	195
145. Description des segments de la rivière Dumoine	196
146. Végétation potentielle – Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine.....	197
147. Végétation – Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine.....	198
148. Âge des peuplements – Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine.....	199
149. Occupation et utilisation de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine.....	201
150. Perturbations – Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine	202
151. Agrandissements potentiels à la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine.....	204
152. Bassins versants complet et immédiat de la rivière Dumoine.....	205
153. Scénario d'échange de territoire pour la réserve aquatique de la Rivière-Dumoine.....	206
154. Paysages visibles depuis la rivière la rivière Dumoine et les principaux lacs.....	207

Liste des tableaux

1. Organisation administrative et territoriale de l'Abitibi-Témiscamingue.....	9
2. Principaux plans d'eau de l'Abitibi-Témiscamingue.....	15
3. Principaux cours d'eau de l'Abitibi-Témiscamingue.....	15
4. Répartition des classes d'âge des peuplements	21
5. Répartition des vieilles forêts	22
6. Poissons de l'Abitibi-Témiscamingue	26
7. Herpétofaune de l'Abitibi-Témiscamingue	26
8. Mammifères de l'Abitibi-Témiscamingue	26
9. Les aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue.....	34
10 Aires protégées ayant un statut permanent de protection	34
11 Aires protégées ayant un statut projeté de protection	35
12 Proportion d'aires protégées par région naturelle	38
13 Superficies protégées en végétation potentielle des collines du lac Mégiscane	51
14 Répartition des peuplements par classes d'âge – Buttons de La Vérendrye.....	57
15 Répartition des peuplements par classes d'âge – Plateau de la Dumoine	61
16 Ratio périmètre/superficie des plus grandes aires protégées d'Abitibi-Témiscamingue	66

1 Introduction

1.1 Le réseau d'aires protégées du Québec

En juin 2000, le gouvernement du Québec s'est engagé à constituer un réseau d'aires protégées qui couvrirait au moins 8 % de son territoire et serait représentatif de la diversité biologique du Québec. Pour ce faire, le ministre de l'Environnement a été mandaté pour coordonner le plan d'action stratégique sur les aires protégées (PASAP), en collaboration avec le ministre des Ressources naturelles.

Afin de s'assurer de répondre aux trois principales orientations du PASAP, le ministère de l'Environnement s'est alors fixé des objectifs qui ont permis de développer les aires protégées sur le territoire. Voici les principaux objectifs :

- Atteindre une superficie de l'ordre de 8 % dans chacune des provinces naturelles.
- Protéger un échantillon représentatif de tous les écosystèmes du Québec.
- Obtenir une distribution spatiale équilibrée.
- S'assurer d'avoir au moins une grande aire protégée par région naturelle et une grande rivière par province naturelle.
- Viser l'intégrité écologique de l'aire protégée retenue.
- Augmenter, si possible, la superficie des petites aires protégées.
- Inviter la population et les parties prenantes concernées à participer au processus d'implantation et de création du réseau d'aires protégées.
- Tenir compte des préoccupations sociales et économiques des intervenants et des populations concernées.

Ce plan d'action a permis d'atteindre l'objectif de superficie au printemps 2009 lorsque 8,14 % du territoire du Québec a été réservé à des fins de protection et inscrit au Registre des aires protégées. Ce pourcentage correspond à une superficie totale de 135 636,7 km². En 2002, la superficie des aires protégées était de 48 060,9 km², soit 2,88 % du territoire. Il y a donc eu un gain net de 87 575,8 km², soit 5,25 %, durant cette période de sept ans, et ce, malgré le fait qu'en 2007, lors de la publication du Registre des aires protégées, le Québec a dû retrancher 1,90 % en superficie d'aires protégées pour des territoires qui ne répondaient pas aux critères internationaux.

Le 20 avril 2011, le gouvernement du Québec a adopté des orientations stratégiques qui encadrent jusqu'en 2015 le développement du réseau d'aires protégées visant la protection de 12 % du territoire québécois pour un total d'environ 200 000 km² en aires protégées. Ces orientations s'inscrivent dans le cadre des ententes prises à Nagoya en octobre 2010, soit d'augmenter respectivement

à 10 % et à 17 %, d'ici 2020, la superficie des zones marines et terrestres protégées à l'échelle mondiale.

En date de mars 2012, le réseau québécois d'aires protégées couvrait 8,35 % du territoire du Québec, ce qui signifie que 61 000 km² additionnels devront être protégés pour atteindre l'objectif de 12 %. Ces ajouts au réseau d'aires protégées permettront d'améliorer l'ampleur et la qualité du réseau en créant de nouvelles aires protégées et en agrandissant certaines aires protégées existantes.

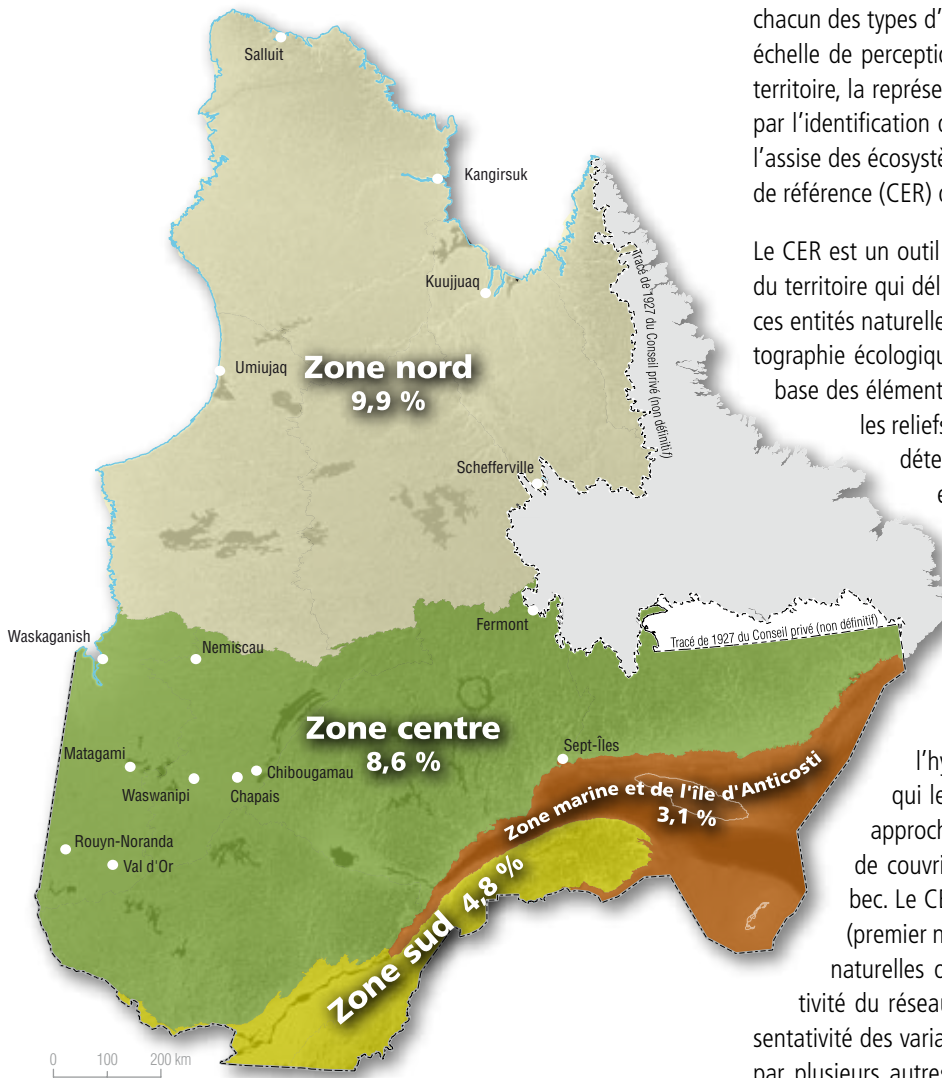
Ainsi les agrandissements potentiels évalués dans le présent document et l'attribution prochaine d'un statut permanent pour les huit aires protégées visées par la présente consultation s'inscrivent dans le cadre de ces orientations stratégiques. Certaines de ces orientations s'appliquent au territoire visé par ces huit aires protégées et les ajustements de limites étudiés ont été déterminés notamment en s'appuyant sur les objectifs de bonification du réseau d'aires protégées.

Par exemple, une des orientations stratégiques est de compléter la représentativité du réseau actuel d'aires protégées par l'ajout des éléments rares et communs de la biodiversité qui sont moins bien représentés dans l'actuel réseau, ce qui pourrait influencer les propositions de limites. Les orientations proposent une division du Québec en quatre zones (figure 1) et les aires protégées présentées dans le document d'information se situent dans la zone centre. Dans cette zone, l'objectif est de protéger 12 % du territoire en complétant d'abord la représentativité du réseau par l'ajout d'aires strictes de conservation (catégories I à III de l'UICN) afin de combler les carences relevées dans le document « Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – Analyse de carence écorégionale – Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue » (types physiographiques, vieilles forêts, espèces menacées et vulnérables, etc.) et d'améliorer ensuite l'efficacité du réseau par l'ajout d'aires de catégories IV à VI.

Une autre orientation qui s'applique dans le cadre de la présente consultation concerne la consolidation du réseau d'aires protégées en visant la protection des noyaux de conservation permettant d'assurer la sauvegarde d'espèces sensibles à l'activité humaine. Le moyen privilégié est le maintien ou l'amélioration de la connectivité entre les aires protégées et en protégeant des espèces et des écosystèmes menacés de disparition en raison des activités humaines.

Sur ce plan, la recherche de la cohérence écosystémique des limites des aires protégées constitue un moyen d'action important pour assurer, de la façon la plus efficace possible, le maintien de l'intégrité écologique. Les sections « Agrandissements potentiels à l'étude » du présent document portent sur l'analyse des limites de chacune

Figure 1. Zones géographiques du réseau d'aires protégées



des huit aires protégées visées par la présente consultation et présentent des scénarios d'amélioration des limites en tenant compte de facteurs écologiques. Ces sections constituent le cœur de l'analyse quant à la maximisation de l'efficacité de la conservation de ces territoires.

1.2 Le processus de création des réserves aquatiques et de biodiversité

Les statuts de réserve de biodiversité et de réserve aquatique visent la protection d'éléments représentatifs de la biodiversité des différentes régions naturelles du Québec. Pour qu'un réseau d'aires protégées soit efficace en matière de conservation de la biodiversité, il doit assurer non seulement la protection des éléments rares, uniques et exceptionnels, mais aussi la protection des éléments représentatifs et communs qui définissent la biodiversité du terri-

toire (Noss, 1995). Le principe de la représentativité vise à créer un réseau qui assure la protection d'au moins un échantillon de chacun des types d'écosystèmes qui caractérisent le territoire à une échelle de perception définie. À l'échelle du Québec, un immense territoire, la représentativité de la biodiversité est d'abord mesurée par l'identification de caractéristiques permanentes qui définissent l'assise des écosystèmes, ce qui se fait à l'aide du cadre écologique de référence (CER) du Québec.

Le CER est un outil de cartographie et de classification écologique du territoire qui délimite les grands écosystèmes en cartographiant ces entités naturelles selon plusieurs niveaux de perception. La cartographie écologique permet de distinguer les écosystèmes sur la base des éléments permanents du territoire, tels que la géologie, les reliefs et les sols (Gerardin, coll., 2002). Ces éléments déterminent la nature des grands écosystèmes. En effet, dans un contexte climatique donné, la base physique d'un territoire permet d'établir les formes de vie (végétale et animale) qui lui sont potentiellement associées.

Ainsi, selon le niveau de perception retenu, on souhaite capter toute la diversité potentielle des unités écologiques. On pose alors l'hypothèse selon laquelle toutes les formes de vie qui leur sont associées y sont aussi présentes. Cette approche, dite du « filtre brut », permet théoriquement de couvrir la majeure partie de la biodiversité du Québec. Le CER divise le territoire en 15 provinces naturelles (premier niveau de perception du territoire). Ces provinces naturelles ont servi de base à l'analyse de la représentativité du réseau d'aires protégées. Cette analyse de la représentativité des variables permanentes du territoire a été complétée par plusieurs autres, dont l'approche dite du « filtre fin ». Cette dernière vise à déterminer les éléments rares, tels que la présence d'espèces menacées ou vulnérables de la flore ou de la faune, ou des éléments physiques particuliers. La complémentarité des deux approches – filtre fin et filtre brut – optimise le degré de représentativité écologique des territoires choisis. La variable de conservation des massifs de vieilles forêts a aussi été intégrée, lors du processus de sélection des aires protégées, dans les provinces naturelles soumises à l'exploitation forestière.

Le portrait de la représentativité du réseau d'aires protégées repose sur les meilleures connaissances écologiques actuellement disponibles sur l'ensemble du territoire. La contribution des aires protégées à la protection des écosystèmes et des espèces est mesurée au moyen du croisement de différentes approches de caractérisation écologique. Ainsi, les analyses de représentativité sont réalisées notamment à partir de la caractérisation des types de milieux (physique, aquatique et marin), des types de couvert forestier, de

la végétation potentielle, des zones de végétation, des domaines bioclimatiques, des vieilles forêts, de la productivité forestière et des espèces menacées ou vulnérables. Ces analyses ont permis de dégager à la fois les gains réalisés en matière de représentativité de la biodiversité du réseau pendant la période 2002-2009 et de déterminer les carences existantes (Brassard et coll., 2009) pour orienter le choix des futurs territoires à protéger.

1.3 La démarche participative et le processus d'audience publique régionale

Le gain rapide en aires protégées lors de la période 2002-2009 a été rendu possible, entre autres, grâce à la création de nombreuses réserves de biodiversité projetées et de réserves aquatiques projetées. Ces deux statuts provisoires permettent de protéger concrètement le territoire afin de réaliser les différentes étapes menant au statut permanent de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique. Cette période d'étude et d'analyse permet notamment d'acquiescer davantage de connaissances écologiques sur le territoire et de consulter le public de façon à proposer des aires protégées dont la configuration permanente et le mode de gestion conviennent aux objectifs de conservation ainsi qu'aux besoins et intérêts des communautés concernées.

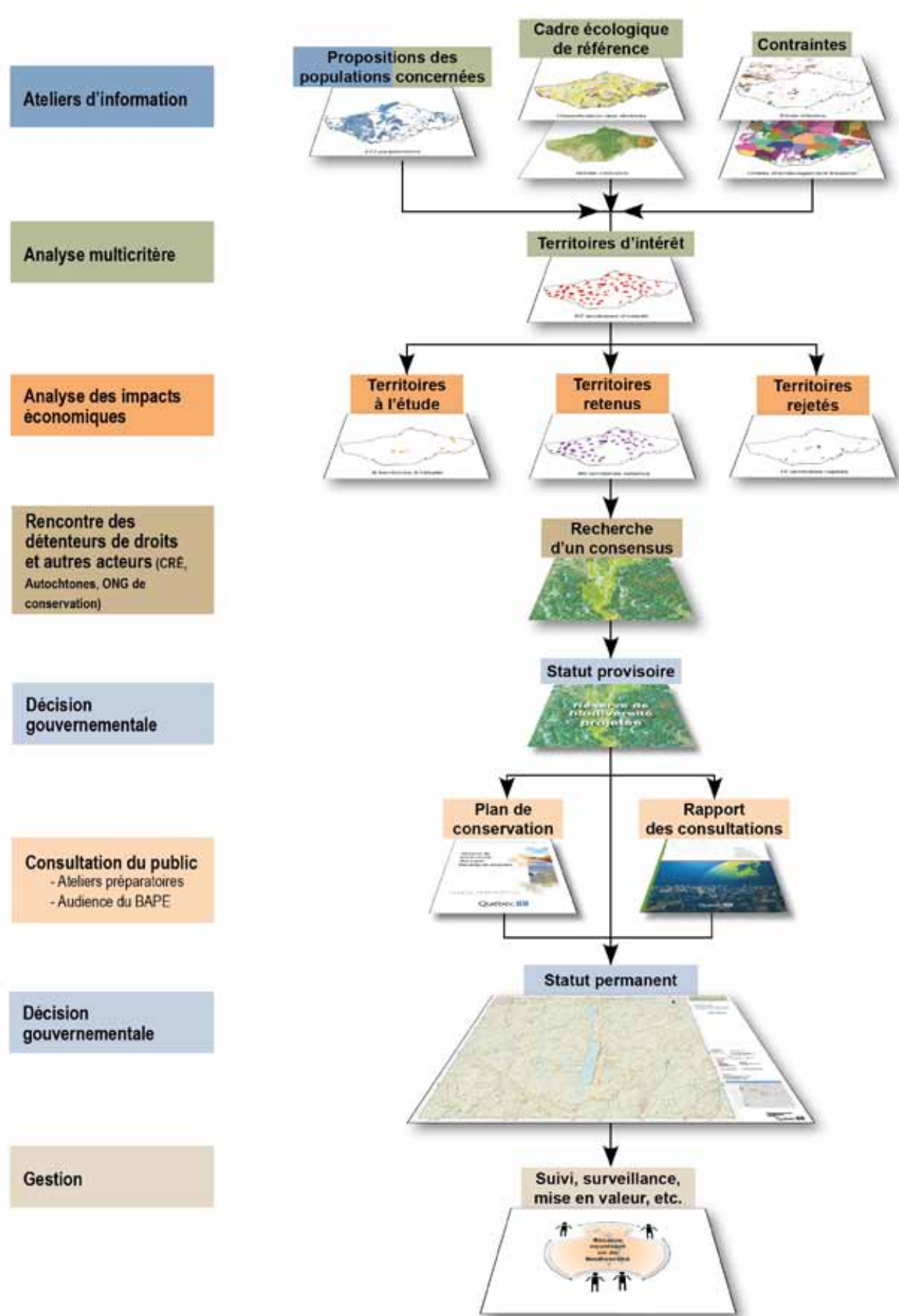
La Loi sur la conservation du patrimoine naturel prévoit qu'une consultation publique doit être tenue avant que ne soit octroyé un statut permanent à une réserve de biodiversité projetée ou à une réserve aquatique projetée (L.R.Q., c. C 61.01, art. 39). Ainsi, depuis 2003, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu neuf audiences publiques portant sur trente-sept réserves de biodiversité et réserves aquatiques projetées dans quatre régions administratives du Québec, soit la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Gaspésie.

Dans plusieurs de leur rapport, les commissions d'enquête du BAPE ont constaté que les populations locales et les communautés autochtones ne s'étaient pas senties parties prenantes tout au long du processus de détermination et de constitution des territoires devenus des aires protégées. Afin de pallier cette lacune, le Ministère a amélioré, à partir de 2010, sa démarche participative en amont de l'audience publique du BAPE. Cette démarche bonifiée a consisté en des ateliers préparatoires à l'audience publique auxquels les principaux acteurs régionaux concernés ont été convoqués et où des communautés autochtones concernées ont été rencontrées. Cette démarche a été entreprise sur la Côte-Nord, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Abitibi-Témiscamingue.

En outre, contrairement à ce qui a été réalisé dans le passé, où seuls quelques projets étaient visés, les audiences publiques seront désormais tenues de façon à évaluer l'ensemble des réserves projetées d'une même région administrative. Cette approche permettra tant aux acteurs régionaux, aux communautés autochtones, aux ministères et organismes concernés qu'à la commission d'enquête d'avoir un portrait régional du réseau d'aires protégées.

En 2012, près de 50 % (65 122 km²) de la superficie du réseau d'aires protégées est composée de réserves de biodiversité projetées (76 territoires) et de réserves aquatiques projetées (8 territoires). Pour la majorité de celles-ci (53 sur 84), les consultations publiques préalables à l'attribution des statuts permanents de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique n'ont pas encore eu lieu. Un des objectifs du plan d'action stratégique sur les aires protégées 2011-2015 (PASAP2) vise donc à consolider le réseau existant en attribuant des statuts permanents aux aires protégées projetées. Pour ce faire, des audiences publiques se dérouleront dans chaque région administrative du Québec de façon à consulter la population pour l'ensemble du réseau d'aires protégées d'une région. Ce mode de consultation permettra, d'une part, d'analyser chaque proposition de réserve de biodiversité ou aquatique permanente dans son contexte régionale et, d'autre part, de réaliser l'étape de la consultation pour l'ensemble des réserves aquatiques et des réserves de biodiversité projetées d'une même région. La figure 2 présente les différentes étapes de création d'une réserve de biodiversité ou d'une réserve aquatique.

Figure 2. Étapes de constitution d'une réserve de biodiversité ou d'une réserve aquatique



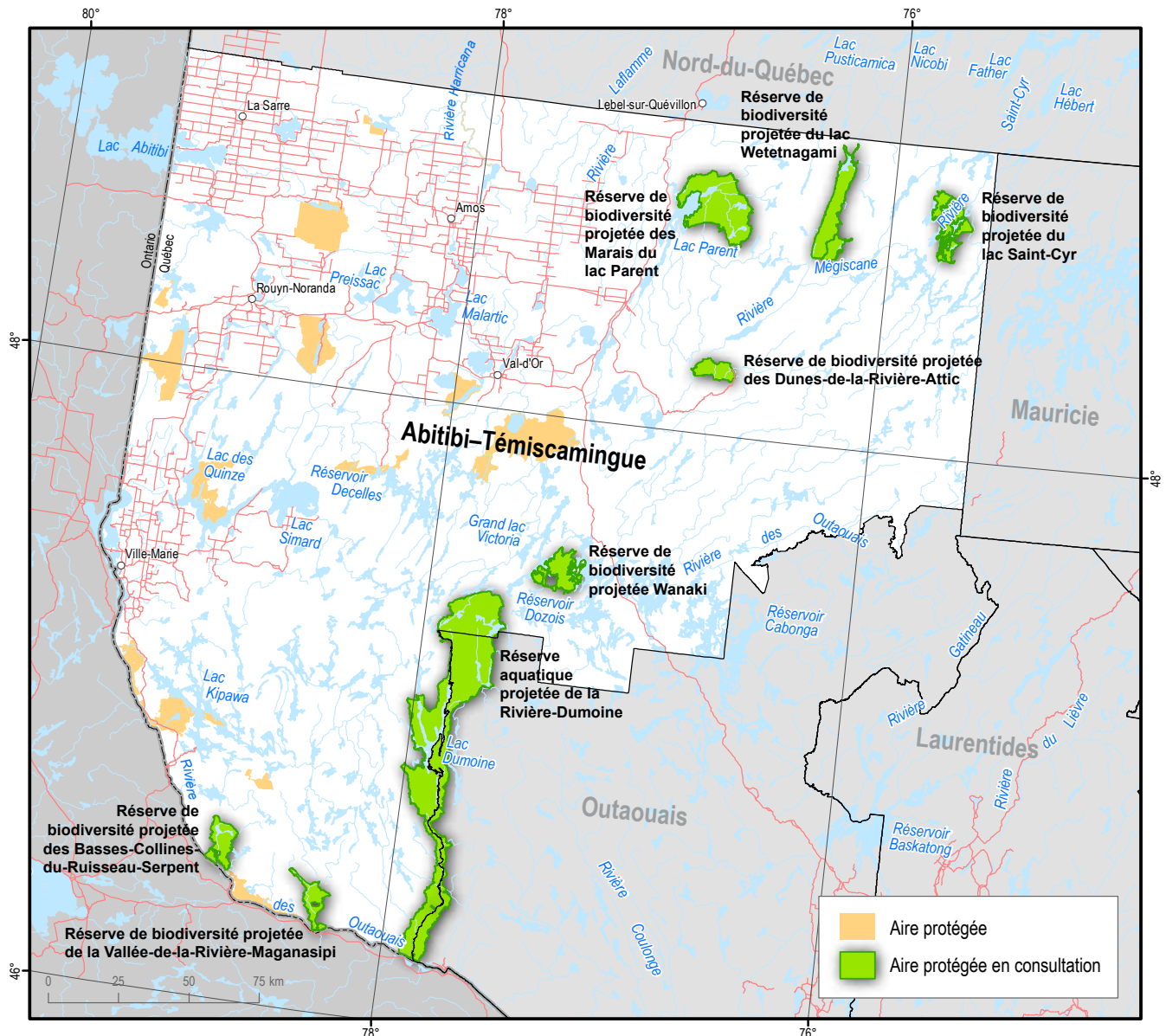
1.4 La consultation à l'échelle de l'Abitibi-Témiscamingue

L'Abitibi-Témiscamingue compte parmi les premières régions où des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques ont été créées suivant l'application du PASAP. Ainsi, l'audience publique pour laquelle a été rédigé ce document porte sur les huit aires protégées projetées de l'Abitibi-Témiscamingue qui n'ont pas encore fait l'objet d'une consultation du public. Plus spécifiquement, le présent document d'information traite de l'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour les réserves de biodiversité projetées des marais du lac Parent, du lac Wetetnagami, du lac Saint-Cyr, des Dunes-de-la-Rivière-Attic, Wanaki, des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent et de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi et d'un statut permanent pour la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine (figure 3).

Ces huit aires protégées sont un bel exemple de la diversité et de la richesse naturelle de cette région qu'il est important de préserver pour les générations actuelles et futures.

Ces aires protégées ont déjà fait l'objet de consultations auprès des différents ministères concernés et des ateliers préparatoires à l'audience publique ont été réalisés avec la participation des principaux acteurs régionaux concernés : CRÉ, MRC, communautés autochtones, Table de gestion intégrée des ressources et du territoire, industriels miniers et forestiers, pourvoyeurs, villégiateurs, chasseurs, pêcheurs, organismes environnementaux, associations et clubs d'utilisateurs récréatifs du territoire, etc. Ces ateliers ont permis de cerner les différents enjeux liés à la création du réseau d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue et ont permis aux in-

Figure 3. Les huit réserves projetées visées par la présente audience publique



tervenants d'exprimer leurs préoccupations et de faire part de leurs suggestions et de leurs commentaires. Le document complémentaire intitulé « Ateliers préparatoires à la consultation publique portant sur l'attribution d'un statut permanent de réserve aquatique ou de biodiversité pour huit aires protégées projetées de l'Abitibi-Témiscamingue » présente les résultats de ces ateliers et résume les préoccupations des différents intervenants régionaux au sujet du réseau d'aires protégées régional et des propositions relatives aux huit réserves aquatiques et de biodiversité pour l'attribution du statut permanent. L'audience publique complétera le processus de consultation en permettant à tout citoyen qui le désire de se prononcer sur le réseau d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue et sur l'attribution du statut permanent de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique pour ces huit aires protégées projetées.

1.5 Le document d'information

Dans le présent document d'information, le MDDEP dresse le portrait écologique et le portrait social de l'Abitibi-Témiscamingue et des huit territoires de cette région pour lesquels il propose des stratégies de protection et de gestion. Les portraits écologique et social sont le fruit d'une synthèse bibliographique, d'inventaires écologiques préliminaires et de rencontres avec des intervenants locaux et régionaux. Ces connaissances acquises ont permis de proposer, lorsque pertinent, des modifications au plan de la configuration de ces aires protégées, de cerner les enjeux relatifs à la conservation de la diversité biologique et de proposer des modes de gestion afin d'atteindre les objectifs. Pour chaque aire protégée, il présente des informations sur sa situation géographique et ses caractéristiques écologiques (milieu physique, végétation, faune, etc.), décrit brièvement les contextes social, économique, culturel et historique dans lesquels chacune s'inscrit et propose les enjeux de conservation et de gestion à inclure dans le plan de conservation afférent à chaque territoire.

L'objectif premier du document de consultation est de fournir l'information pertinente aux participants de l'audience publique afin qu'ils puissent se prononcer sur ces projets en toute connaissance de cause. Pour le MDDEP, le document soutient cette dernière étape du processus de consultation préalable à l'attribution du statut permanent de protection pour les huit aires protégées projetées.

Selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C 61.01 ces territoires ont présentement un statut de protection légal qui interdit les activités industrielles (exploitation forestière, hydroélectrique, minière, gazière ou pétrolière, exploration minière, gazière ou pétrolière, recherche de saumure, etc.). Les activités récréatives telles que la chasse, la pêche, le piégeage et la randonnée y sont permises si elles ne contreviennent pas aux objectifs de conservation de la biodiversité de ces territoires. L'implantation ou l'aménagement d'infrastructures sont assujettis à l'obtention d'une autorisation du MDDEP. Les modalités de pratique de ces diverses activités sont traitées dans le présent document.